GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 31 JUILLET 1793.

VARSOVIE, *le 31 Juillet.*

Suite des séances de la Diète extraordinaire assemblée à Grodno.

Du Mardi 23. Dès l'ouverture de la séance, on entama une nouvelle discussion sur la note remise le 20. par M. de Buchholtz, ministre extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse, & communiquée aux Etats le même jour. Diverses motions assez vives se succédèrent à cette occasion, & occupèrent une partie de la séance. On y rappella les divers traités d'alliance & de commerce, arrêtés entre la République & la Cour de Berlin, à diverses époques où la Pologne avoit droit de s'attendre, à les voir effectués avec l'exactitude scrupuleuse & la bonne foi, qu'elle y mettoit de son côté. On insista beaucoup sur celui de 1775. & plus encore sur l'alliance conclue entre les deux Etats, pendant le cours de la dernière Diète; alliance que S. M. Prussienne avoit elle-même recherchée, & lors de laquelle ce Prince avoit garanti de la manière la plus solemnelle, l'inviolabilité des droits & prérogatives de la République, & l'intégrité de ses domaines. En conséquence, la majeure partie de la Chambre fut d'avis, que l'on enjoignit à MM. les Chanceliers, de demander officiellement au Ministre de cette Puissance, une réponse cathégorique sur ces trois questions: *S. M. le Roi de Prusse veut-il rompre le traité conclu entre Lui & la République, en 1775? Renonce-t-il à l'alliance arrêtée librement & légalement entre les deux Etats, lors de la dernière Diète? A-t-il trouvé des Jacobins en Pologne.*

Tout en avouant la sagesse de ces mesures dictées par la prudence, & conformes aux circonstances actuelles, quelques membres proposèrent de les suspendre pour l'instant; de s'adresser d'abord à M. l'Ambassadeur de Russie, & de faire parvenir par son canal, à S. M. l'Impératrice, les raisons qui prescrivoient impérieusement aux Etats, de se refuser aux demandes de S. M. P. raisons motivées par la violence de l'entrée de ses troupes sur le territoire de la République, par le peu de fondement de ses prétentions, & l'illégalité du démembrement effectué par ses ordres, & dont il exigeoit la ratification, comme si les représentans de la Nation, pouvoient légaliser ou même autoriser en son nom, une violation aussi manifeste de ses droits. Quelques uns même demandoient qu'il fut enjoint à MM. les Chanceliers, de rédiger le projet d'une protestation, contre le traité de partage proposé par le Roi de Prusse, & contre l'invasion du territoire Polonois, effectuée par ses troupes, dans l'instant même où il en prévenoit la République, & sans attendre sa réponse; lequel projet seroit soumis à l'examen de la Chambre, & communiqué aussitôt après son adoption, à toutes les Cours étrangères. Toutes ces motions furent discutées assez longuement, mais aucune d'elles ne fut décidée.

Ensuite quelques membres rappellèrent les plaintes portées dans les séances précédentes, contre un grand nombre d'arrêtés pris par la Confédération générale de Targowice. Après être entrés dans quelques détails sur l'illégalité de la plupart de ces résolutions, & avoir prouvé combien elles étoient à la charge des citoyens, ils demandèrent qu'il fut établi une commission, aux fins de prendre des informations sur la marche & les résultats des opérations de la dite Confédération, & d'en rendre compte aux Etats. Cette discussion aussi longue que la première, n'eut pas plus de suite. Il n'y eut rien de décidé sur aucune de ces propositions, & la séance fut levée suivant les formes ordinaires.

Du Mercredi 24. M. le Grand Chancelier fait part aux Etats, des dépêches qu'il vient de recevoir de M. Woyna ministre de la République, nouvellement accrédité pour la seconde fois, auprès de la Cour de Vienne. Il en résulte, que conformement aux instructions qui lui avoient été adressées, il a demandé & obtenu une audience de S. M. l'Empereur; qu'il y a présenté suivant les ordres exprès qu'il avoit reçus à cet effet, les diverses notes qu'on lui a fait passer; qu'il n'a point encore obtenu de réponse officielle & par écrit, mais que S. M. I. l'a assuré de vive voix, *qu'Elle persistoit dans les sentimens d'estime sentie & d'affection qu'Elle avoit toujours eus pour la Pologne, & qu'Elle lui avoit témoignés dans plus d'une occasion*..... Cette réponse étoit trop generale, pour fournir matière à une longue discussion; aussi cette lecture ne fut-elle suivie que de quelques observations analogues à la circonstance.—Comme le terme fixé pour la prorogation de la Diète approchoit, quelques membres proposèrent de la limiter à cette époque, afin de laisser plus de tems aux négociations entamées avec M. l'Ambassadeur de Russie. Cette matière n'eut pas plus de suite que la précédente.—Il en fut de même de celle qui lui succéda. Elle avoit pour objet, la Confédération générale de Targowice. On déclama contre la plupart de ses opérations, avec autant d'énergie que dans la dernière séance. On demanda de même l'abrogation de presque tous les arrêtés & résolutions qui en étoient émanées. D'autres au contraire crurent devoir justifier ses décrêts. Ils avoient pour eux les circonstances & les formes; la Diète actuelle s'étant rassemblée sous le nœud de cette Confédération. Comme les uns vouloient qu'elle fut annulée, ou qu'il y eut au moins une commission de nommée, pour examiner toutes ses opérations, & que les autres pensoient qu'elle devoit conserver ses pouvoirs, & rentrer dans l'exercice de ses droits, à la cloture de la Diète; pour couper court à ces débats, cette matière fut renvoyée à une délibération ultérieure.

Ensuite on reproduisit la note du 20. dans laquelle M. le Ministre de Prusse demandoit, que *conformement à la note qui lui avoit été remise au nom des Etats sous la date du 8. en réponse à celle donnée le 28 du mois passé, par les Ministres des deux Cours alliées, on munit la Députation de pleins-pouvoirs suffisans, pour qu'elle pût d'après la teneur des notes precédentes relatives à cet objet, entrer en négociations avec lui, & les terminer au plutôt d'une manière définitive.* Cette matière longuement discutée, occupa presque seule tout le reste de la séance. On fit reparoitre les motions émises précédemment, touchant l'envoi d'une Députation ou d'une Ambassade à Pétersbourg, aux fins d'engager S. M. l'Impératrice, à seconder efficacement les réclamations de la République, contre l'invasion hostile de Ses Provinces, par les armées Prussiennes. D'autres jugèrent cette mesure insuffisante, & voulurent que cette Ambassade fut envoyée directement à S. M. le Roi de Prusse. Quelques-uns même furent d'avis d'en décrêter deux à la fois, une pour chaque Puissance séparément. Comme les avis étoient très partagés, & qu'il étoit déjà tard, on leva la séance sans avoir pris aucune détermination....

M. le Gr: Général Kossakowski est parti samedi dernier pour Pétersbourg.

FRANCE.

Evénement Politiques du 1. au 10 Juillet.

Dans la dernière lecture qui a été faite à la Convention, de la Déclaration des droits & de l'acte constitutionnel, on a remarqué quelques additions & changemens. Voici les principaux.

Nouveau préambule de la déclaration des Droits.

„ Le peuple François convaincu, que l'oubli & le mépris des droits-naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solemnelle, ces droits sacrés & inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement, avec le but de toute institution sociale, ne se laisse jamais opprimer & avilir par la tyrannie; afin que le peuple ait toujours devant les yeux, les bases de sa liberté & de son bonheur; le magistrat, la règle de ses devoirs; le législateur, l'objet de sa mission."

„ En conséquence, il proclame en présence de l'être suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme & du citoyen. "

Articles ajoutés à la déclaration des Droits.

„ Tout homme peut engager ses services, son tems; mais il ne peut se vendre ni être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnoit

N nn

point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins & de reconnoissance, entre l'homme qui travaille & celui qui l'emploie..... "

„ Que tout individu qui usurperoit la souveraineté, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres..... "

„ Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi, & à la nomination de ses mandataires ou de ses agens..... "

„ Les délits des mandataires du peuple & de ses agens, ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens..... "

Articles ajoutés à l'acte Constitutionnel.

„ Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si dans la moitié des départemens, plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté & devient loi..."

„ La constitution garantit à tous les François, l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, la dette publique, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés populaires, la jouissance de tous les droits de l'homme.... " (*Le reste a été conservé intacte.*)

Au nom du comité de salut public, Saint-Just a fait le 9. un rapport relatif aux 32 députés mis en état d'arrestation. Il s'est attaché à prouver, qu'ils étoient les auteurs & adhérens d'un complot tendant à mettre sur le trône, le fils de Louis Capet, sous le nom de Louis XVII. à faire nommer sa mère Régente, & à mettre Biron à la tête des armées destinées à faire réussir ce projet. " Le rapporteur a représenté, que tous les détenus n'étoient pas également coupables de ce crime; que plusieurs n'avoient été seulement qu'égarés ; mais que dans la crise d'une grande révolution, où le salut du peuple est la suprême loi, la liberté de quelques individus avoit dû être momentanément sacrifiée. La plupart des détenus se sont constamment montrés les partisans du Royalisme & de la tyrannie. Brissot écrivoit sous le règne de Louis XVI. qu'il faudroit punir comme conspirateur, quiconque oseroit proposer l'abolition de la Royauté. Au 10 Août, Pétion signa l'ordre de tirer sur le peuple, qui s'étoit levé pour renverser le trône. A l'époque du 2 Septembre le même Pétion réquis de se porter aux prisons, répondit qu'il ne vouloit pas perdre sa popularité. Vergniaux, en demandant la déchéance de Louis XVI. disoit qu'il ne proposoit cette mesure qu'avec douleur. Le dessein de ces députés n'étoit pas d'abolir la Royauté, mais de changer de dynastie, & de s'emparer du gouvernement sous une minorité. Les sentimens & la conduite des détenus ont toujours été dans le sens du traitre Dumourier ; ils se sont opposés de toutes leurs forces à la punition du Roi; ils ont voté l'appel au peuple pour le sauver. Brissot surtout, étoit son plus ardent défenseur. Il est constaté qu'il fit à l'hôtel de la justice une démarche, pour demander qu'on y conservât le sceau royal, & que le Roi y fût traité avec égard & humanité, S'il y a eu dans la Convention deux partis bien prononcés, il est constant que Buzot a jetté le premier les germes de la discorde. Sans cesse il déclamoit contre l'anarchie, & contre l'impuissance dans laquelle il soutenoit que se trouvoit la Convention, pour la réprimer. Il déclamoit aussi contre les désordres de Paris, tandis que c'étoit lui qui les fomentoit; son domestique fut surpris parmi ceux qui commettoient des pillages. Au mois de Mars, Valazé alloit criant dans Paris, qu'on vouloit égorger la Convention Nationale, pendant que tout étoit tranquille. Quel pouvoit être son dessein, ainsi que celui de ses collègues, sinon d'armer les citoyens contre les citoyens, & de parvenir à leurs fins par la voie de l'anarchie? Ne sait-on pas que Barbaroux avoit appellé autour de la Convention, lorsqu'elle jugeoit le Roi, un bataillon qui avoit crié, *Vive Louis XVII.* "

„ N'a-t-on pas vu les détenus accuser continuellement les patriotes, les amis les plus ardens de la République, tandis que d'un autre côté, ils embrassoient avec complaisance la cause des gens suspects? Ne les a-t-on pas vus inviter sans cesse les départemens à se porter sur Paris, & allumer ainsi partout la guerre civile.....Enfin, le résultat de leur vaste complot, étoit de proclamer Louis XVII. Roi de France, sous la Régence de sa mère. Au moment de l'exécution, le canon d'alarme devoit être encloué, & l'on devoit s'emparer de ceux de la maison commune. La dénonciation de ces faits a été déposée au comité de salut public. "

„ Les individus chargés de l'exécution devoient être gardes-du-corps de Louis XVII. & ceux qui se seroient le plus distingués, auroient porté un ruban blanc & mordoré, auquel auroit été suspendue une médaille, représentant un aigle renversant l'anarchie &c. " Le rapporteur a dit encore que cette vaste conjuration avoit des fils dans toute l'Europe; il a parlé de la situation des villes de Marseille & de Lyon; & il a terminé par proposer un projet de décret portant. "

1. Que la Convention Nationale déclare traitres à la patrie, Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Pétion, Grangeneuve & Rabaud, qui se sont soustraits au décret d'arrestation rendu contre eux le 2 Juin, & se sont mis en état de rébellion dans les départemens de l'Eure & du Calvados.

2. Qu'il y a lieu à accusation contre Gensonné, Guadet, Vergniaux, Biroteau, Molleveau & Gardien, complices de ceux dénommés en l'article précédent.

3. Que la Convention Nationale rappelle dans son sein, Bertrand, Lehardi & autres députés, non-compris dans les précédentes dispositions.

4. Que les pieces déposées au comité de salut public, seront imprimées & envoyées aux départemens.

La Convention a décrété cette dernière disposition, ainsi que l'impression du rapport de Saint-Just; la discussion en est ajournée à trois jours après l'impression & distribution. Le député Bertrand est rappellé.

Barrère au nom du comité de salut public, a fait connoitre à la Convention, une proclamation très énergique du directoire du département de l'Orne, à toutes les municipalités de son ressort, pour les prémunir contre les insinuations fédéralistes des départemens voisins, & les rallier à la Convention Nationale. „ Depuis quelques jours, a-t-il ajouté, les partisans du Royalisme s'efforcent d'exciter des inquiétudes dans l'esprit des bons citoyens, sur la destination des châteaux de Versailles & de Saint-Cloud. Pour détruire ce nouveau système de malveillance, & déjouer les conspirateurs ; le comité vous propose de décréter. 1. Que le palais du ci-devant Roi, à Versailles, sera converti en Gymnase ou école centrale d'éducation des jeunes Républicains François. 2. que le mobilier des maisons ci-devant Royales, sera incessamment vendu. 3. Que le comité des secours publics sera chargé de présenter promptement, un plan, pour convertir toutes les maisons ci-devant Royales, en maisons d'éducation, ou en hospices publics.... Après quelques débats, la Convention a décrété que ce château sera converti en établissement public National, & a chargé ses comités d'aliénation & d'instruction publique, de lui présenter un mode d'exécution. "

Les sections du fauxbourg Saint-Antoine ont demandé que les enfans-trouvés qu'ils possèdent dans leur sein, soient appellés *les enfans de la patrie.* Cette proposition convertie en motion, a été décrétée à l'unanimité.

Suite des rapports lus à la Convention, depuis le 1 Juillet jusqu'au 10.

(*Pour faire suite aux lettres & rapports, des Généraux envoyés contre les rébelles de la Vendée, & que nous avons donnés dans nos deux derniers Nos. nous indiquerons aujourd'hui ceux qui ont été lus à la Convention, depuis cette époque jusqu'au 10. Cependant nous ne devons pas dissimuler, que la plupart des Gazetes Allemandes & Gallico-Germaniques, regardent ces dépêches comme fausses & inventées à plaisir, pour faire illusion au peuple toujours crédule. Mais aussi d'un autre côté, les papiers François rendent le change aux feuilles Allemandes, & font le même reproche aux rapports Autrichiens & Prussiens. Ce n'est point à nous qu'il appartient de porter un jugement dans cette cause, où les parties sont juges en même tems. Foibles & timides rédacteurs d'une feuille qui doit tout son mérite à l'indulgence des lecteurs, il nous siéroit mal sans doute, de décider entre des écrivains de cette trempe. Aussi nous bornons-nous à donner le pour & le contre.*)

Deux lettres du Général Vestermann, ont encore donné la nouvelle de divers succès sur les rébelles de la Vendée. La première écrite du château de Lescure, le 2 Juillet, rend compte „ que ces brigands, après avoir commis des ravages affreux dans Parthenai, ont fui précipitamment à l'approche de l'armée qu'il commande. Après s'être rendu maitresse de cette ville, dont les habitans ont été totalement pillés par les rébelles, cette armée s'est portée sur Amaillon, village voisin qui avoit pris le parti de ces rébelles. Westermann l'a fait brûler pour punir ses habitans, & effrayer ceux qui voudroient imiter leur conduite. Mais avant de l'incendier, il en a soustrait tous les effets, qu'il a fait distribuer aux malheureux citoyens de Parthenay. S'étant porté ensuite sur le château de Lescure, l'un des chefs des brigands, il n'a pu y arriver qu'à travers des chemins couverts de forêts épaisses & de défilés presqu'inaccessibles. Lescure avoit pris la fuite, il a été manqué de quatre heures. Westermann a trouvé dans ce château, des provisions en assez grande quantité; après les avoir enlevées, il l'a fait incendier, de manière qu'il n'y reste plus pierre sur pierre. "

Dans la seconde lettre, Westermann annonce „ qu'il s'est emparé de Bresfuire, d'où il a chassé encore les rebelles, qui ne cessent de fuir devant lui; bientôt il se portera sur Châtillon & ensuite sur Cholet. Il a fait partout arracher le drapeau blanc qui étoit sur les clochers, & forcé les paysans de lui donner des secours en subsistances & en hommes. Beaucoup de ces malheureux reviennent de leur aveuglement, & grossissent maintenant l'armée des Républicains contre les révoltés, que Westermann est résolu de poursuivre sans relâche, partout où ils se retireront."

Lettre du Général Vestermann au Général Biron:—du quartier-général de Châtillon le 3 Juillet.

„ Je suis arrivé, Général, comme je l'avois promis, à Châtillon aujourd'hui, mais non pas sans peine. J'ai trouvé au milieu de mon chemin, une hauteur occupée par 8 à 10 mille brigands, avec 10 pieces de canons braquées sur nous. La position des ennemis étoit si avantageuse, que j'ai hésité un moment. Cependant, persuadé de la bravoure de ma troupe, & de la justice de la cause que je défends, j'ai pensé que tout est possible aux soldats François; j'ai attaqué l'ennemi d'une si vive force, qu'après un combat de plus de deux heures, quoiqu'il fût parvenu à me cerner entièrement, j'ai fait une trouée & pris l'ennemi par derrière, en lui enlevant sur le champ 3 pieces de canons. J'ai profité de mon avantage; j'ai marché sur l'ennemi de toutes parts, & suis parvenu à le mettre en déroute complettement. Il a eu plus de 2,000 hommes de tués, mais en revanche il y a eu très-peu de prisonniers: un de leurs Chefs dont on ignore le nom, a de même été tué. J'ai perdu au moins 50 hommes de ma légion qui étoit en avant; les autres bataillons ont peu souffert. A l'instant, j'ai marché droit sur Châtillon, en réunissant toutes mes forces; j'ai trouvé d'abord un pont de pierre coupé, & des ennemis qui vouloient le défendre. Cet obstacle ne m'a point arrêté; j'ai fait combler le pont, & chassé l'ennemi devant moi; mon armée y a passé sans le moindre malheur."

„ Arrivé à une lieue de Châtillon, j'ai trouvé l'ennemi qui occupoit une hauteur sur la route, où il avoit placé du canon; je l'ai encore débusqué de là, & j'ai marché au pas de charge sur lui pendant une heure de chemin. Ayant avancé sur Châtillon, j'ai trouvé un retranchement, & la chaussée coupée; j'ai encore vaincu cet obstacle, & l'ennemi fuyant de toutes parts, je suis entré dans Châtillon, qui est leur quartier-général, leur comité central, & le lieu de leur rassemblement, à 7 heures du soir. J'ai eu le bonheur de délivrer environ six cents prisonniers de troupes de ligne; j'ai aussi délivré toutes les épouses des administrateurs & juges de la malheureuse ville de Parthenay, que les brigands avoient emmenées en ôtage."

„ Ayant appris que l'ennemi avoit amené sept pieces de canon, moitié à Cholet & moitié à Mortagne, j'ai fait courir à leur poursuite près de deux lieues, par la cavalerie, qui a fait un massacre terrible des brigands, & qui a eu encore le bonheur de délivrer 30 prisonniers de ligne, qu'ils avoient emmenés avec eux; mais les chevaux étant sur les dents, n'ont pu poursuivre plus loin. L'on m'a ramené deux pieces de canon, plusieurs chevaux & bœufs attelés qu'ils conduisoient."

„ Voilà donc assurément une journée bien glorieuse pour l'armée de la République Françoise. Mais manquant absolument de munitions, tant pour l'artillerie que pour l'infanterie, il m'est impossible de pousser à Cholet, comme je vous l'ai promis. Je ne vois pas qu'il m'arrive de secours, & vous connoissez ma petite armée. D'ailleurs je suis si éloigné de vous, que je reçois à peine de vos nouvelles. Je suis prévenu en outre, que les Généraux des brigands ont même répandu dans des imprimés, que toutes leurs forces devoient marcher sur la légion du Nord, pour l'exterminer complettement. Quoique je ne craigne point ces fanfaronades, je dois être raisonnable, & ne point exposer un Corps, qui assurément a encore bien des services à rendre à la République."

„ Je me contenterai donc demain, au lieu d'aller à Cholet, de brûler encore le château de Laroche Jaquelin chef de bande, qui avoit promis de promener ma tête aujourd'hui dans Châtillon: & faute de munitions de guerre & de vivres, qui ne m'arrivent pas, je ferai ma retraite sur Bressuire, où j'attendrai l'ennemi de pied ferme, jusqu'à ce qu'il m'arrive du secours; car l'on m'assure que toute l'armée de Nantes doit marcher sur moi. Je ne puis encore vous dire, Général, quels sont les magasins de l'ennemi ici; tout ce que je sais, c'est que je me suis emparé de leur imprimerie; l'on m'annonce des vins, farines, eaux-de-vie, munitions &c. Demain je verrai le tout par moi-même; je ferai faire des proclamations pour tout le voisinage, quoique les habitans fuyent devant nous, sachant qu'ils sont coupés. Cependant j'espere avoir détruit leur recrutement, & leur ai enlevé bien des déserteurs. Je suis vraiment faché de rétrograder, car mon intention étoit de marcher droit sur Nantes. J'attendrai de vos nouvelles cette nuit, & si j'en ai de bonnes, je pourrai peut-être encore exécuter mon projet."

„ Je vous embrasse, & attends souvent de vos nouvelles, & sur-tout du renfort."

Signé: le Général de Brigade, Westermann.

„ J'ai oublié de vous dire que j'ai enlevé le drapeau blanc de l'armée catholique, qui est un taffetas blanc aux trois fleurs de lys d'or; je vous le montrerai, si mieux vous n'aimez le venir voir." (Un Corps de Royalistes s'est porté par une autre route, jusqu'à Passi, ville à 16 lieues de la Capitale.)

Extrait d'une lettre de Tours, du 4 Juillet.

...... „ Plus de 20 mille hommes sont partis d'ici depuis quatre ours, avec une artillerie formidable venue de Paris. Cette armée dirige sa marche sur Saumur & Angers, pour attaquer les rebelles...... S'ils portent leurs pas vers Nantes, notre armée les poursuivra jusques-là. Santerre est parti pour Saumur. Le Général Menou, Berthier & autres sont encore ici, mais leur départ est prochain. Le Général Biron étoit encore hier à Niort, avec une armée de 25 mille hommes. Westermann & Salomon vont toujours à la découverte, pour attaquer l'avant-garde des fanatiques, qui pourroient se porter sur la Rochelle. J'espère que nous déjouerons ce projet, en les forçant à fuir du côté de Nantes, & que là, nos trois armées réunies feront une capilotade de ces scélérats. On croit que leur nombre monte à 60 mille, mais qu'il n'y en a que 10 à 12 mille en état de se battre. Ils forment trois colonnes, l'une à Cholet, l'autre sous Parthenay, & la troisième aux Sables; chaque colonne n'est composée que de 3 à 4 mille hommes. Tallien, Richard, Bourbotte, Bodin ont formé ici une commission militaire, pour juger à mort & sans désemparer, tous les délits militaires, les émigrés & les prêtres réfractaires, qui ne se feroient pas soumis à la loi de la déportation. Ce tribunal est composé de cinq membres. Depuis six jours il travaille jour & nuit. Tous les aristocrates tremblent......" *Felix, Commissaire National.*

P. S. Du 5 Juillet. „ Nous recevons à l'instant une lettre du Général Biron, qui annonce que les rébelles ont été battus du côté d'Ancenis, qu'on leur a tué huit mille hommes, fait 500 prisonniers, & qu'on leur a pris 44 canons. Le Général Menou vient de m'assurer que Nantes est dans le meilleur état de défense, & que l'armée des côtes de la Rochelle est on ne peut mieux combinée. Le bataillon de l'Unité, qui étoit démembré depuis la déroute de Saumur, est rallié. On va instruire l'affaire du Général Coustard avec ce bataillon...... Adieu mes amis."

Les représentans du peuple près l'armée des Basses-Pyrenées, écrivent que „ les Espagnols se souviendront long-tems de la journée du 6. où deux mille François mirent en fuite douze mille Espagnols, & les forcèrent de repasser la Bidassoa. Ces deux mille hommes sont actuellement renforcés de huit mille autres placés sous la tente; trois mille vont encore arriver; tous les postes & villes de ce département, sont d'ailleurs bien munis & approvisionnés....." Après avoir entendu la lecture de ces dépêches, la Convention a reçu un grand nombre d'adhésions aux décrets rendus dans les journées du 31 Mai & premier de Juin.

La municipalité de Toulon écrit, sous la date du 30 Juin, que le capitaine Morlaix est arrivé dans le port avec un bâtiment Espagnol. Ce capitaine étoit parti de Marseille sur le corsaire *le Républicain François*, avant la déclaration de guerre à l'Espagne. Ce corsaire avoit été pris par les Espagnols, & tout l'équipage conduit dans les prisons d'Alicante. Le capitaine Morlaix s'étant échappé avec vingt de ses compagnons, se rendit à la rade, où à force d'intelligence & de courage, il parvint à s'emparer d'un bâtiment Espagnol: c'est ainsi qu'il est arrivé dans le port de Toulon. La Convention, sur la proposition de Bréard, a chargé le ministre de la marine de donner de l'avancement au Capitaine Morlaix, & à ses braves compagnons.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 12 Juillet.

„ La majeure partie de la grosse artillerie de siège, qui étoit restée en réserve à Ath, vient d'en partir pour se rendre devant Valenciennes. Le siège de cette importante forteresse n'avance que lentement, par la vigoureuse résistance des assiégés, qui employent toutes les ressources de l'art, pour retarder la perfection de la troisième parallele. Dans la sortie que la garnison a faite le 5 Juillet, elle est parvenue après un combat long & sanglant, à en-

dommager plusieurs de nos ouvrages, tandis qu'une autre Colonne ennemie attaquoit l'aile gauche du Général Bellegarde, postée près de Villers-pol, & la poussoit depuis Hayes de Gomignies jusqu'à Frannoi. La nuit du 7. elle a encore tenté une sortie; mais elle a été repoussée. Le canon de la place a si bien entamé, ou même démonté quelques-unes de nos batteries, qu'il a fallu du tems pour les réparer. Une grénade d'obus, tirée le 7. de la place, a pour la 3me. fois mis le feu à un dépôt considérable de bombes & de tonneaux de poudre: plusieurs canonniers ont été tués ou blessés par cet accident. Cependant le bombardement se continue avec la plus grande vivacité; aucun quartier de la ville n'est à l'abri de la destruction. Des déserteurs rapportent, que plus de 600 habitans de Valenciennes, ont été tués ou blessés par l'effet de notre feu. L'on fait par la même voie, que le Commandant Ferrand a fait prêter serment à la garnison, de *mourir plutôt que de consentir à rendre la ville.* —Le 6. le Général Prussien Comte de Goltz, faisant une reconnoissance au-delà de Bouvines, à la tête d'un gros détachement de cavalerie, s'engagea dans un bois, où des troupes Françoises étoient en embuscade. Elles firent une décharge sur lui, qui coucha par terre plusieurs de ses gens, & le blessa lui-même grièvement. Le même jour, un Corps de troupes Françoises sorti d'Armentières, vint attaquer le poste Autrichien, qui est à Neuve-Eglise, composé de chasseurs Tyroliens, d'un détachement de Laudonverd, & de quelques hussards. Malgré l'infériorité du nombres, nos gens reçurent si bien les François, qu'ils les obligèrent d'abandonner leur entreprise, après avoir perdu du monde. — Au reste, il ne se passe pas de jours qu'il n'arrive en cette ville un grand nombre de chariots, chargés de malades & de blessés, dont nos hôpitaux regorgent. D'ailleurs, les grandes chaleurs qui ont succédé rapidement à un tems pluvieux, occasionnent beaucoup de fièvres dans nos armées. " (*Art: de Leyde.*)

Les François forment un camp près de Bergue-Saint-Vinox, dans la vue sans doute de couvrir la Flandre maritime. Cependant nos Généraux ont de leur côté fait avancer de ce côté-là des troupes, pour être à même de déjouer les projets de l'ennemi.

Hier au soir, le Comte de Rosemberg est entré dans cette ville, à la tête de douze postillons sonnant du cor, pour annoncer la prise de Condé. Suivant la capitulation, la garnison doit sortir aujourd'hui avec les honneurs de la guerre jusqu'aux glacis, où elle sera désarmée & faite prisonnière de guerre. Le blocus de cette place a duré justement trois mois, Ses magasins en munitions de guerre sont bien fournis; il s'y trouve également une nombreuse artillerie.

Le 10. les François ont de nouveau tenté une attaque sur différens postes Hollandois en avant de Turcoing. D'abord par la supériorité du nombre, ils parvinrent à en forcer plusieurs; mais le Prince Héréditaire d'Orange, ayant fait marcher différens Corps de troupes, pour soutenir ses gens, les François furent obligés alors de se replier.

On sait que le Général Custine s'est rendu le 27 Juin à Paris, & que le 28. il a passé la journée presqu'entière, renfermé avec les membres du comité de guerre. Il leur a donné les renseignemens les plus détaillés, sur l'état des forteresses de 1ere. & 2nde. ligne, qu'il avoit presque toutes visitées successivement; état duquel il résultoit, que toutes étoient suffisamment approvisionnées en hommes, artillerie, munitions & vivres, excepté Condé, qui en effet s'est rendu le 10. Il regardoit la retraite du camp de Famars, comme une faute irréparable, qu'il falloit attribuer en partie à l'inexpérience des Généraux, en partie au peu de détermination & d'accord de la Convention, qui envoyoit des arrêtés, au lieu des secours qu'on lui demandoit avec instance. Il ne voyoit plus de salut pour Valenciennes que dans l'exécution, mais une exécution totale & prompte du plan qu'il remettoit, & dont tout le succès dépendoit essentiellement de la célérité & du secret. Suivant ce plan qu'on étoit bien résolu d'exécuter, Custine devoit avoir 120 mille hommes dans son camp & sous la toile; l'armée du Général Omoran, qui continue de faire des excursions dans la West-Flandres, devoit être portée à 60 mille hommes, & les Corps stationnés dans les environs du pays de Liège, renforcés de même à proportion. Quand toutes ces mesures préparatoires seroient effectuées, le Général en chef devoit faire une irruption sur la lisière de la West-Flandre du côté du Brabant, tandis qu'Omoran en feroit une dans la partie opposée. On supposoit que cette double diversion, effectuée en même tems & avec vigueur, forceroit le Pce. de Cobourg à lever le siège de Valenciennes, ou dumoins à détacher une grande partie de ses troupes, pour marcher contre les François. Alors Custine devoit venir à sa rencontre & lui livrer bataille. Omoran le prendroit de côté, & les troupes des environs de Liège, de revers. Dans le même tems, la garnison de Valenciennes composée de 15 mille hommes effectifs, (sans compter les citoyens sous les armes, qu'on fait monter à près de 5000.) feroient une sortie, attaqueroient les troupes restées devant la place, & détruiroient les ouvrages, conjointement avec les divers postes-avancés, qui se trouvent dans les environs.

Ce plan très ingénieux annonce beaucoup de tactique, de connoissance du local, & de grands talens; mais il dépend de tant de circonstances, que bien loin de pouvoir répondre du succès, il feroit très dificile d'en prévoir même les résultats. Aussi Custine, bien qu'il en espère beaucoup, n'a-t-il voulu rien prendre sur lui. Cependant on a expédié sur l'heure même aux départemens limitrophes, douze couriers, parmi lesquels se trouvoient 3 Liégeois, qui ont bien promis de faire tous leurs efforts, pour seconder l'expédition du côté de Givet. — Il paroit que malgré le sécret qu'on s'étoit promis de garder, le plan du Général François a été éventé; car nous apprennons de Tournai sous la date du 12. que le camp d'observation qui jusque là étoit resté à la proximité des travaux de Valenciennes, s'est porté sur le Quesnoi, sans doute pour empêcher la jonction de l'armée de Custine, avec celle qui est aux environs de Givet. Un camp semblable s'est établi sur les confins de la Flandre maritime. Le tems nous apprendra quel aura été le succès de ces grandes mesures de part & d'autre. Tout ce que nous savons, c'est que Custine a su faire parvenir des avis dans la place, quoique toute communication soit interrompue, & qu'il dit avoir le moyen d'en faire tenir de nouveaux, quand les circonstances l'exigeront; mais on ignore par quelle voie.— On dit qu'Houchard est entré en Allemagne du côté de Landau, à la tête de 60 mille hommes.

Darmstadt, du 11 Juillet.

Dans la nuit du 6. le poste retranché de Zahlbach, que les François occupoient, & qui défendoit l'approche de Mayence de ce côté, a été attaqué & emporté par les troupes combinées, après une action assez meurtrière de part & d'autre. Mais bientôt cinq mille François de Mayence attaquèrent les Allemands, & les délogèrent de ce poste: un bataillon Prussien qui le défendoit, céda à la supériorité de l'ennemi, après une vigoureuse résistance. Dans la nuit du 7. au 8. le prince Louis Ferdinand, à la tête d'un Corps nombreux, attaqua de nouveau les François à Zahlbach, & leur enleva ce poste. Dans cette dernière affaire, les Allemands ont beaucoup moins perdu de monde que dans la précédente. Pendant cette action, les canons, les obusiers & les mortiers faisoient un feu terrible sur la place; le feu a pris entre autres à la citadelle. (On dit que les François ont encore repris cette position.)

La nuit dernière les troupes alliées ont attaqué Costheim, où les François avoient des retranchemens redoutables, qu'ils ont défendus pendant trois heures avec beaucoup d'acharnement. Mais enfin le Allemands en sont demeurés les maitres, & ont fait prisonniers les François qui y restoient.

Le village de Costheim est maintenant occupé par des troupes Prussiennes, Hessoises & Saxones. Nous y avons fait prisonniers 138 François. Plus de 60 hom: tués se sont trouvés dans les rues. La perte des Allemands se réduit à 12 morts & 40 blessés. Cinq canons & quelques caissons sont tombés entre leurs mains. Ils se hâtent maintenant d'y élever de nouveaux ouvrages. Une partie du chemin couvert qui conduisoit de Costheim à Cassel, vient d'être comblé.—Le 8. le 9. & le 10. les Allemands ont redoublé leur feu sur les redoutes ennemies & la citadelle de Mayence.

Les dix chaloupes canonières qui se trouvent près de Budenheim, n'ont pas encore été transportées plus loin. La grandeur de ces machines, leur poids énorme qui est de 80 quintaux, & la difficulté du chemin qui est montueux & très inégal, forment de grands obstacles à leur transport.—Un incendie s'est manifesté à Cassel & à la citadelle de Mayence; mais le feu a été bientôt éteint. Il paroit que les François commencent à manquer de poudre, puisqu'ils se servent de celle de leurs mines. Les mineurs Autrichiens en ont éventé une qui ne se trouvoit pas chargée; toute la poudre en avoit été ôtée. Peut-être aussi les François pressentoient-ils qu'elle leur seroit enlevée.